

Nouvelle étape décisive pour le Projet d'agglomération de Delémont

Delémont, le 4 juillet 2011

Le canton du Jura en partenariat avec les onze communes de l'Agglomération de Delémont signent un accord sur les prestations avec la Conseillère fédérale Doris Leuthard. Cet accord ouvre la voie à la réalisation du projet "Vivre la ville à la campagne" par lequel les trois partenaires entendent dynamiser la ville et ses communes périphériques. Il s'agit notamment de planifier une urbanisation cohérente de leurs territoires et de réaliser des infrastructures de transport pour un montant de 15 millions de francs, avec un cofinancement extraordinaire de la Confédération de 40%, soit 6 millions de francs. Ce projet s'inscrit aussi parfaitement dans le programme de législature du Gouvernement.

Le Gouvernement jurassien a donné son aval à la signature de l'accord sur les prestations du Projet d'agglomération de Delémont, projet élaboré en partenariat avec les communes de l'agglomération, soit Delémont, Courrendlin, Develier, Courtételle, Soyhières, Courroux, Vicques, Rebeuvelier, Rossemaison, Châtillon et Vellerat.

La signature de l'accord sur les prestations sera ratifiée par la Cheffe du Département fédérale de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Madame Leuthard. Ainsi, les projets retenus pourront bénéficier du fonds d'infrastructure à raison d'un taux de contribution de 40%, ce qui représente le taux le plus élevé attribué aux agglomérations suisses. Aussi bien le Canton que les communes, principalement la ville de Delémont, ont inscrit les projets dans leurs planifications financières. Le Gouvernement jurassien en a fait un élément très important de sa stratégie pour la législature 2011 – 2015, notamment en déclarant qu'il entend faire de "Delémont et son agglomération une véritable locomotive pour l'ensemble du canton du Jura".

Les premiers projets à être réalisés concernent des itinéraires cyclables dans certains villages et la vélo-station à Delémont. Viendront ensuite, dans les années 2014 à 2016, de grands projets comme la traversée du centre de Courroux, le réaménagement intégral du Centre gare / Avenue de la Gare à Delémont et des routes adjacentes, la gestion des circulations à l'entrée Est de Delémont/Courroux et encore le réaménagement complet de la gare routière. Chaque projet, dès qu'il sera prêt à être exécuté, fera l'objet d'une convention de financement. Selon l'importance des investissements à consentir, les autorités compétentes devront donc se prononcer sur les crédits et les plans.

Parallèlement aux mesures d'investissements dans les infrastructures, les communes de l'agglomération révisent leurs plans d'aménagement local pour les rendre conformes au développement souhaité, en veillant à offrir de manière coordonnée suffisamment de terrains pour l'habitat et les activités économiques, à densifier l'urbanisation, principalement près des arrêts des transports publics, à aménager suffisamment d'espaces verts et à protéger l'espace agricole et l'environnement. Le plan directeur cantonal en cours d'adaptation confirme ces mesures d'aménagement.

Il s'agit aujourd'hui de la première étape de réalisation. Le Canton et les communes de l'agglomération étudient actuellement le projet de 2^{ème} génération, projet qui devrait permettre de nouvelles réalisations cofinancées par la Confédération, avec un montant et des conditions analogues à ceux du projet de 1^{ère} génération.